

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 12556
Numéro SIREN : 423 743 772
Nom ou dénomination : MAITRISE ET DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 69467

Maîtrise et Développement de l'Habitat
Société par actions simplifiée au capital de 3 594 654,00 €
Siège social : 47, boulevard Diderot - 75012 PARIS
423 743 772 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 6 MAI 2024
CONSTATANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE**

UNIQUE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, dans la perspective de l'établissement et du contrôle de comptes consolidés auxquels la société est astreinte, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

La société dénommée AUDIT-FRANCE SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, dont le siège social se trouve : 149 rue de Silly - 92100 Boulogne-Billancourt, ayant pour numéro unique d'identification : 333 812 345 R.C.S NANTERRE, Commissaire inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles-Centre,

en sus de la société 3C AUDIT, également Commissaire aux comptes titulaire, qui demeure en fonction ; la société sera ainsi dotée de deux commissaires aux comptes titulaires,

La collectivité des associés décide en outre de charger le commissaire aux comptes ci-dessus nommé AUDIT-FRANCE SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, de contrôler les comptes de l'exercice 2023 dans le cadre d'une mission complémentaire,

et ce pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Les associés ayant voté oui représentant plus de la moitié des voix des associés disposant du droit de vote, la résolution est adoptée.

Extrait certifié conforme,
le président, HOLDING JARLOT,
représentée par Philippe JARLOT

